

ZECH Christophe

Commissaire aux Comptes membre de la Compagnie Régionale de Colmar
1A rue du Kochersberg
67370 TRUCHTERSHEIM

LIGUE CONTRE LE CANCER
Siege social : 65, rue de XXème Corps Américain
57000 METZ

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos au 31/12/2021

Mesdames, Messieurs,

Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par l'Assemblée Générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de l'Association LIGUE CONTRE LE CANCER relatifs à l'exercice clos le 31/12/2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association LIGUE CONTRE LE CANCER à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilité du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de Commerce et par le Code de Déontologie de la profession de Commissaire aux Comptes, sur la période du 1er janvier 2021 à la date d'émission de mon rapport, et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir.

Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je porte à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon mon jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés à l'assemblée

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents adressés aux Adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association LIGUE CONTRE LE CANCER à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent

provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumule, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

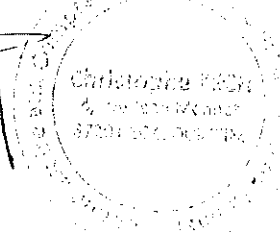
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Eckbolsheim, le 7 mars 2022

Le Commissaire aux comptes

ZECH Christophe



ZECH Christophe

Commissaire aux Comptes membre de la Compagnie Régionale de Colmar
1A rue du Kochersberg
67370 TRUCHTERSHEIM

LIGUE CONTRE LE CANCER
SIEGE SOCIAL : 65, RUE DU XXEME COPRS AMERICAIN
57000 METZ

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Mesdames, Messieurs,

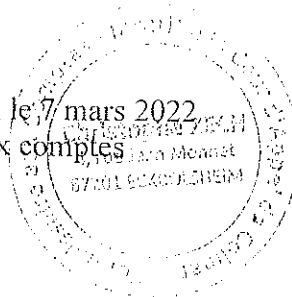
En ma qualité de commissaire aux comptes de votre Association, je vous présente mon rapport sur les conventions règlementées visées à l'article R. 612.5 du Code de Commerce.

Il m'appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui m'ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont j'ai été avisé ou que j'aurais découvertes à l'occasion de ma mission, sans avoir à me prononcer sur futilité et leur bien-fondé ni rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.612-6 du Code de Commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

J'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui m'ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

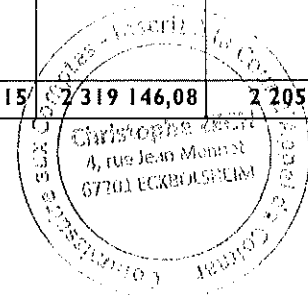
Je vous informe qu'au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021, il ne m'a été donné avis d'aucune convention à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en l'application de l'article L 612-5 du Code de Commerce.

Fait à Eckbolsheim, le 7 mars 2022
Le Commissaire aux comptes
ZECH Christophe



Bilan : l'actif

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2021 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2020 (12 mois)
	Brut	Amort.prov.	Net	Net
Capital souscrit non appelé				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions	398 998,59	171 611,16	227 387,43	236 765,97
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	59 825,91	45 753,99	14 071,92	11 933,10
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				260 000,00
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés	22 815,00		22 815,00	22 815,00
Prêts				
Autres	3 526,05		3 526,05	3 526,05
TOTAL (I)	485 165,55	217 365,15	267 800,40	535 040,12
Actif circulant				
Stocks et en-cours				
Avances et acomptes versés sur commandes	1 800,00		1 800,00	
Créances				
. Créances clients, usagers et comptes rattachés	1 088,28		1 088,28	704,90
. Créances reçues par legs ou donations				
. Autres	116 426,97		116 426,97	14 530,97
Valeurs mobilières de placement	848 250,00		848 250,00	848 250,00
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	1 077 124,67		1 077 124,67	784 104,13
Charges constatées d'avance	6 655,76		6 655,76	22 451,96
TOTAL (II)	2 051 345,68		2 051 345,68	1 670 041,96
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecarts de conversion actif (V)				
TOTAL ACTIF	2 536 511,23	217 365,15	2 319 146,08	2 205 082,08



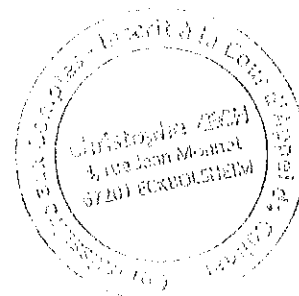
Bilan : le passif

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2021 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2020 (12 mois)	Variation
Fonds propres			
Fonds propres sans droit de reprise			
. Fonds propres statutaires	243 551,69	243 551,69	
. Fonds propres complémentaires			
Fonds propres avec droit de reprise			
. Fonds statutaires			
. Fonds propres complémentaires			
Ecart de réévaluation			
Réserves			
. Réserves statutaires ou contractuelles			
. Réserves pour projet de l'entité			
. Autres	1 294 416,02	1 323 794,58	-29 378,56
Report à nouveau		-18 078,77	18 078,77
Excédent ou déficit de l'exercice	407 288,55	-11 299,79	418 588,34
Situation nette (sous total)	1 945 256,26	1 537 967,71	407 288,55
Fonds propres consommables			
Subventions d'investissement	5 508,43		5 508,43
Provisions réglementées			
TOTAL (I)	1 950 764,69	1 537 967,71	412 796,98
Fonds reportés et dédiés			
Fonds reportés liés aux legs ou donations		260 000,00	-260 000,00
Fonds dédiés	15 000,00		15 000,00
TOTAL (II)	15 000,00	260 000,00	-245 000,00
Provisions			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
TOTAL (III)			
Dettes			
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		4 804,55	-4 804,55
Emprunts et dettes financières diverses			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	105 204,18	129 739,31	-24 535,13
Dettes des legs ou donations			
Dettes fiscales et sociales	30 886,22	24 705,28	6 180,94
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	217 290,99	247 865,23	-30 574,24
Instruments de trésorerie			
Produits constatés d'avance			
TOTAL (IV)	353 381,39	407 114,37	-53 732,98
Ecart de conversion passif (V)			
TOTAL PASSIF	2 319 146,08	2 205 082,08	114 064,00
Engagements reçus			
Legs nets à réaliser			
. acceptés par les organes statutairement compétents			
. autorisés par l'organisme de tutelle			
Dont en nature restant à vendre			
Engagements donnés			

Compte de résultat

	Exercice clos le 31/12/2021 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2020 (12 mois)	Variation
	Total	Total	Variation
Produits d'exploitation			
Cotisations	74 592,00	76 460,87	-1 868,87
Ventes de biens et services			
Ventes de biens	1 045,00	1 105,00	-60,00
dont ventes de dons en nature			
Ventes de prestations de services	1 912,28	12 970,31	-11 058,03
dont parrainages	404,00	571,00	-167,00
Produits de tiers financeurs			
Concours publics et subventions d'exploitation	19 186,50	10 242,50	8 944,00
Versements des fondateurs ou consommations/dotation comptible			
Ressources liées à la générosité du public			
Dons manuels	1 213 091,66	787 433,83	425 657,83
Mécénats	3 395,00	3 000,00	395,00
Legs, donations et assurances-vie	305 351,98	76 847,77	228 504,21
Contributions financières	84 653,81		84 653,81
Reprises sur les amortiss., dépréciat., prov. et transferts de charge		9 637,00	-9 637,00
Utilisations des fonds dédiés			
Autres produits	184,78	510,53	-325,75
Total des produits d'exploitation (I)	1 703 413,01	978 207,81	725 205,20
Charges d'exploitation			
Achats de marchandises	15 187,70	27 099,97	-11 912,27
Variations stocks			
Autres achats et charges externes	300 804,48	303 679,56	-2 875,08
Aides financières	704 027,74	325 610,67	378 417,07
Impôts, taxes et versements assimilés	4 901,05	5 202,75	-301,70
Salaires et traitements	133 408,91	131 235,21	2 173,70
Charges sociales	33 609,32	47 072,33	-13 463,01
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	15 327,51	15 977,81	-650,30
Dotations aux provisions			
Reports en fonds dédiés	15 000,00		15 000,00
Autres charges	61 930,17	137 723,29	-75 793,12
Total des charges d'exploitation (II)	1 284 196,88	993 601,59	290 595,29
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	419 216,13	-15 393,78	434 609,91
Produits financiers			
De participations			
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif	316,10	315,00	1,10
Autres intérêts et produits assimilés	1 040,36	4 181,79	-3 141,43
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges			
Différences positives de change			
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement			
Total des produits financiers (III)	1 356,46	4 496,79	-3 140,33
Charges financières			
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions			
Intérêts et charges assimilées			
Différences négatives de change			
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placements			
Total des charges financières (IV)			
RESULTAT FINANCIER (III - IV)	1 356,46	4 496,79	-3 140,33

	Exercice clos le 31/12/2021 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2020 (12 mois)	Variation
	Total	Total	Variation
RESULTAT COURANT avant impôts (I – II + III – IV)	420 572,59	-10 896,99	431 469,58
Produits exceptionnels			
Sur opérations de gestion	23 212,18	464,20	22 747,98
Sur opérations en capital			
Reprises sur provisions et transferts de charges			
Total des produits exceptionnels (V)	23 212,18	464,20	22 747,98
Charges exceptionnelles			
Sur opérations de gestion	36 293,22		36 293,22
Sur opérations en capital			
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions			
Total des charges exceptionnelles (VI)	36 293,22		36 293,22
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	-13 081,04	464,20	-13 545,24
Participation des salariés aux résultats (VII)			
Impôts sur les sociétés (VIII)	203,00	867,00	-664,00
Total des produits (I + III + IV)	1 727 981,65	983 168,80	744 812,85
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	1 320 693,10	994 468,59	326 224,51
EXCEDENT OU DEFICIT	407 288,55	-11 299,79	418 588,34
Evaluation des contributions volontaires en nature			
Produits			
. Dons en nature			
. Prestations en nature			
. Bénévolats			
Total			
Charges			
. Secours en nature			
. Mise à disposition gratuite de biens et services			
. Prestations			
. Personnel bénévole			
Total			





ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS
CLOS AU 31/12/2021

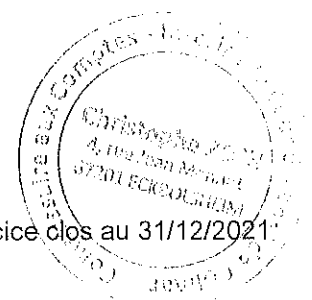
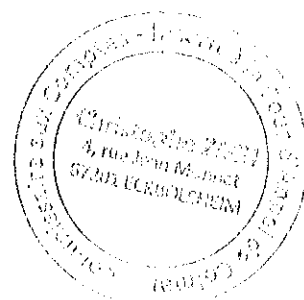


TABLE DES MATIERES

1. PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION DE L'EXERCICE	& DES FAITS CARACTÉRISTIQUES 20
1.1 OBJET SOCIAL.....	20
1.2 NATURE ET PÉRIMÈTRE DES ACTIVITÉS OU MISSIONS SOCIALES RÉALISÉES.....	20
1.3 ÉVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE ET POSTÉRIEURS A LA CLOTURE.....	21
2. PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES	22
2.1 PRINCIPES GÉNÉRAUX	22
2.1.1 <i>Préambule</i>	22
2.1.2 <i>Cadre légal de référence</i>	22
2.2 DÉROGATIONS.....	22
2.2.1 <i>Cotisation des Comités Départementaux</i>	22
2.2.2 <i>Traitement des legs et donations</i>	22
3. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN	24
3.1 NOTES SUR LE BILAN ACTIF	24
3.1.1 <i>Principes généraux</i>	24
3.1.2 <i>État de l'actif immobilisé (brut)</i>	25
3.1.2.1 <i>Détail des colonnes « B et C »</i>	25
3.1.3 <i>Amortissements de l'actif immobilisé</i>	25
3.1.4 <i>Méthode et durées d'amortissements</i>	26
3.1.5 <i>Tableau de variation des immobilisations financières</i>	26
3.1.1 <i>État des échéances des créances</i>	27
3.1.2 <i>Tableaux des dépréciations</i>	27
3.1.3 <i>Disponibilités</i>	28
3.1.4 <i>Produits à recevoir par postes du bilan</i>	28
3.1.5 <i>Charges constatées d'avance</i>	28
3.2 NOTES SUR LE BILAN PASSIF	29
3.2.1 <i>Tableau de variation des fonds propres</i>	29
3.2.2 <i>Fonds dédiés</i>	30
3.2.3 <i>Fonds reportés liés aux legs ou donations</i>	31
3.2.4 <i>Provisions pour risques et charges</i>	32
3.2.4.1 <i>Tableau de variation</i>	32
3.2.4.2 <i>Provision pour engagements de retraite et avantages assimilés</i>	32
3.2.5 <i>Dettes</i>	32
3.2.5.1 <i>État des échéances</i>	32
3.2.5.2 <i>Détail des dettes fiscales et sociales</i>	33
3.2.6 <i>Charges à payer par postes du bilan</i>	33
4. INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT	34
4.1 COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (CROD)	34
4.2 PRODUITS DU COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION	35
4.2.1 <i>Produits liés à la générosité du public</i>	35
4.2.1.1 <i>Cotisations sans contrepartie</i>	35
4.2.1.2 <i>Dons manuels</i>	35
4.2.1.3 <i>Legs, donations, assurance-vie</i>	35
4.2.1.4 <i>Mécénat</i>	35
4.2.1.5 <i>Autres produits liés à la générosité du public</i>	36
4.2.2 <i>Produits non liés à la générosité du public</i>	36
4.2.2.1 <i>Parrainage des entreprises</i>	36
4.2.2.2 <i>Contributions financières sans contrepartie</i>	36
4.2.2.3 <i>Autres produits non liés à la générosité du public</i>	36
4.2.3 <i>Subventions et autres concours publics</i>	37
4.2.4 <i>Reprises sur provisions et dépréciations</i>	37
4.2.5 <i>Utilisation des fonds dédiés</i>	37
4.3 CHARGES DU COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION	38
4.3.1 <i>Modalités de répartition des charges</i>	38

4.3.2	Missions sociales.....	39
4.3.3	Frais de recherche de fonds	39
4.3.3.1	Frais d'appel à la générosité du public	39
4.3.3.2	Frais de recherches des autres ressources	39
4.3.4	Frais de fonctionnement	40
4.3.5	Dotations aux provisions et dépréciations	40
4.3.6	Reports en fonds dédiés de l'exercice	40
4.4	CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE DU CROD	41
4.4.1	Principes généraux.....	41
4.4.2	Principes de valorisation	41
4.5	TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CHARGES DU COMPTE DE RESULTAT ET LE CROD	42
4.6	AUTRES INFORMATIONS SUR LE CONTENU DE POSTES DU COMPTE DE RESULTAT	43
4.6.1	Honoraires des commissaires-aux-comptes.....	43
4.6.2	Charges et produits exceptionnels	43
4.7	COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC (CER).....	44
4.7.1	Compte d'Emploi des Ressources (CER)	44
4.7.2	Financement des investissements par l'appel à la générosité du Public.....	46
4.7.3	Principes d'affectation par emplois des ressources liées à la générosité du public	46
5.	AUTRES INFORMATIONS DE L'ANNEXE	47
5.1	INFORMATIONS RELATIVES AUX OPÉRATIONS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN	47
5.1.1	Engagements financiers reçus : Legs et donations à réaliser.....	47
5.2	AUTRES INFORMATIONS.....	47
5.2.1	Informations relatives aux bénévoles	47
5.2.2	Informations relatives au personnel salarié.....	48
5.2.3	Frais remboursés aux administrateurs dans l'exercice	48
5.2.4	Certification du nombre d'adhérents	48



1. PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION & DES FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

1.1 OBJET SOCIAL

L'objet social de l'association est défini dans les statuts de la manière suivante :

« L'association de la Ligue Nationale Contre le Cancer, fondée en 1918 et reconnue d'utilité publique par un décret du Président de la République en date du 22 novembre 1920, a pour but de rassembler toutes les personnes physiques ou morales désireuses d'aider à la lutte contre le cancer, de provoquer, favoriser et coordonner toutes les initiatives privées tendant à développer la lutte contre le cancer, d'aider les malades atteints de cancer ainsi que leur famille ».

« La Ligue Nationale Contre le Cancer a pour objet d'unir les efforts de l'ensemble de ses membres, notamment de ses Comités départementaux, en vue de favoriser et de coordonner les activités exercées par eux, ainsi que celles de grands organismes, publics ou privés, désireux d'aider à la lutte contre le cancer. La Ligue Nationale Contre le Cancer s'attache également à développer des relations avec les associations et organismes étrangers poursuivant un but similaire, ainsi qu'avec les organisations internationales s'intéressant au cancer ».

1.2 NATURE ET PÉRIMÈTRE DES ACTIVITÉS OU MISSIONS SOCIALES RÉALISÉES

La Ligue Nationale Contre le Cancer exerce quatre missions principales que sont :

- **Action de recherche :**

Dans le cadre de la mission « Recherche », la Ligue initie, soutient, fait réaliser ou réalise et évalue des projets et des programmes couvrant tous les aspects de la recherche contre le cancer, incluant la recherche fondamentale, la recherche clinique, l'épidémiologie et la recherche en sciences humaines et sociales et tout autre projet de recherche. Elle accorde un soutien financier aux jeunes chercheurs. D'une façon générale, elle comprend toute action permettant la réalisation de la mission.

- **Actions en direction des malades :**

Dans le cadre de la mission « Actions pour les malades », la Ligue initie, soutient, réalise et évalue des actions ayant pour objet la qualité de vie et l'accompagnement global des personnes atteintes de la maladie cancéreuse et de leurs proches afin d'améliorer la qualité de leur prise en charge et de la défense de leurs droits. D'une façon générale, elle comprend toute autre action permettant la réalisation de la mission.

- **Actions d'information, et de prévention, dépistage :**

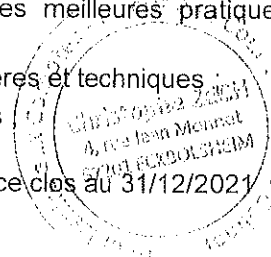
Dans le cadre de la mission « Actions d'information, de prévention et de dépistage », la Ligue initie, soutient, réalise et évalue des actions ayant pour objet d'informer et de communiquer sur la maladie cancéreuse et de participer à l'éducation à la santé. D'une façon générale, elle comprend toute autre action permettant la réalisation de l'information, de la prévention et de la promotion du dépistage.

- **Action de formation :**

Dans le cadre de la mission de « Actions de formation », la Ligue initie, soutient, réalise, et évalue des actions de formations permettant de développer la qualification d'intervenants dans la lutte contre le cancer et ayant trait aux autres missions sociales.

La Ligue Nationale Contre le Cancer développe son action :

- En direction des malades touchés par le cancer et leurs proches, par des soutiens notamment financiers, matériels et psychologiques ;
- En direction du public en général, par la documentation, l'information, notamment sur les cancers et leurs modalités de prévention et de dépistage ;
- En direction des personnels soignants, des établissements de soins et de leurs groupements par des actions de formation et des aides à la diffusion et la mise en œuvre des meilleures pratiques diagnostiques et thérapeutiques ;
- En direction des chercheurs et des équipes de recherche par des aides financières et techniques ;
- Par la création, la subvention et au besoin, par l'administration d'établissements



- Et plus généralement, par tous les moyens susceptibles de développer ou rendre plus efficace la lutte contre le cancer.

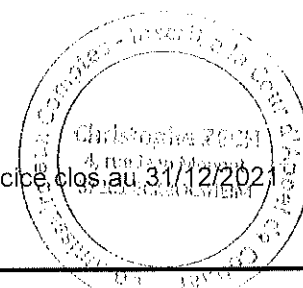
1.3 ÉVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE ET POSTÉRIEURS A LA CLOTURE

Les faits significatifs survenus au cours de l'exercice sont les suivants :

- Le comité a perçu la somme de 241 776 euros consécutivement à la vente des actifs sur un legs significatif provisionné sur l'exercice précédent pour 260 000 euros. La différence de 18 224 euros correspond aux charges engagées sur la vente et comptabilisée en charge sur l'exercice 2021.
- Le comité a également perçu :
 - Des legs issus de contrats d'assurance vie pour 63 576 euros,
 - Des versements de legs de la part de la ligue nationale pour 64 803 euros.

La ligue nationale a versé une contribution financière de 15 000 euros destinée à l'aide aux malades en fin d'exercice. Cette somme a fait l'objet d'un fond dédié du même montant, la somme perçue n'ayant pu être dépensée à la clôture de l'exercice.

Aucun événement significatif postérieur à la clôture de l'exercice n'est à mentionner.



2. PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

2.1 PRINCIPES GÉNÉRAUX

2.1.1 Préambule

L'exercice clos le 31/12/2021 a une durée de 12 mois.

Les documents dénommés états financiers comprennent : le bilan, le compte de résultat et l'annexe

2.1.2 Cadre légal de référence

Les comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2021 ont été établis et présentés conformément :

- Aux dispositions du code de commerce ;
- Aux dispositions du règlement ANC n°2014-03 relatif au plan comptable général ;
- Aux dispositions spécifiques du règlement ANC n°2018-06, modifié par le règlement ANC N°2020-08.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

2.2 DÉROGATIONS

2.2.1 Cotisation des Comités Départementaux

La cotisation de 10% que les Comités Départementaux versent au Siège National au titre de l'exercice est calculée sur les ressources de l'exercice précédent.

Cette disposition a été adoptée pour les raisons suivantes :

- Les états financiers des Comités doivent être remontés au Siège National avant le 31 mars ;
- Le Siège National doit lui-même établir ses comptes annuels pour le 28 février.

2.2.2 Traitement des legs et donations

La Ligue Nationale Contre le Cancer a mis en œuvre tous les moyens pour permettre d'appréhender les impacts de la réforme comptable, tant en termes de collecte des informations et de traçabilité des opérations, que de système d'information de gestion et de contrôle interne.

Compte tenu des contraintes de planning de mise en œuvre imposées et par dérogation aux règles relatives au traitement des legs et donations énoncées précédemment, la Direction comptable et financière de l'association a décidé, au niveau du siège et de ses comités RUP et MUP, de retenir les options suivantes :

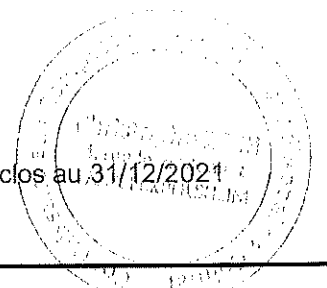
- En cas de perte de valeur, les biens provenant de legs (ou de donations) destinés à être cédés, la valeur nette comptable de l'actif immobilisé est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation. A l'issue d'une période de trois ans et en l'absence de cession, la valeur des actifs dépréciés sera considérée comme nulle.
- Les actifs et passifs identifiés préalablement à l'acceptation des legs par le Conseil d'administration peuvent faire l'objet de modifications de valeur (à la hausse ou à la baisse) à posteriori, qui ne nécessitent pas la rédaction d'un nouvel avenant à soumettre au CA, contrairement aux modifications de quote-part. Les actifs et passifs non identifiés préalablement à l'acceptation du legs par le CA, feront l'objet d'un avenant qui sera soumis à l'acceptation du CA. Cela entraînera une comptabilisation des nouvelles valeurs.

- Les dossiers ouverts au 31 décembre, comportant des éléments financiers transmis par le notaire et une quote-part seront inscrits en hors bilan, contrairement aux dossiers dont les éléments financiers sont partiels ou inexistants, ou encore ne comportant pas de quote-part.

Pour les dossiers d'assurances vie, il ne sera pas comptabilisé de montant en hors bilan du fait que la Ligue ne dispose de la clause bénéficiaire qu'après l'encaissement.

Sur des aspects plus techniques, les écritures de hors bilan seront passés dans les comptes de classe 8.

- Pour les dossiers de « Quasi usufruit » (usufruit de sommes d'argent), si la Ligue ne possède pas de position des comptes bancaires concernés au-delà de 5 ans, la valorisation en sera portée à zéro. En conséquence, une dépréciation sera comptabilisée.



3. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

3.1 NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1.1 Principes généraux

A leur date d'entrée dans le patrimoine, la valeur des actifs est déterminée dans les conditions suivantes :

- Les actifs acquis à titre onéreux sont comptabilisés à leur coût d'acquisition ;
- Les actifs produits par l'entité sont comptabilisés à leur coût de production ;
- Les actifs acquis à titre gratuit sont comptabilisés à leur valeur vénale ;
- Les actifs acquis par voie d'échange sont comptabilisés à leur valeur vénale.

L'association a mis en œuvre la comptabilisation des immobilisations par composants.

- Les coûts significatifs de remplacement ou de renouvellement d'un composant ou d'un élément d'une immobilisation corporelle sont comptabilisés comme l'acquisition d'un actif séparé et la valeur nette comptable du composant remplacé ou renouvelé est comptabilisée en charges.

Les éventuelles dépréciations sont constatées après identification d'un indice de perte de valeur, fonction des indicateurs suivants :

- Externes : valeur de marché, changements importants, taux d'intérêt et de rendement ;
- Internes : obsolescence ou dégradation physique, changements importants dans le mode d'utilisation, performances inférieures aux prévisions.

La valeur nette comptable est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation modifiant ainsi de manière prospective la base amortissable. L'évaluation des dépréciations est réalisée ultérieurement selon les mêmes règles. Quand les raisons qui ont motivé des dépréciations cessent d'exister, elles sont rapportées en résultat.

Les biens et dettes reçus par legs sont comptabilisés à la date de l'acceptation du legs. En présence de conditions suspensives, la comptabilisation est différée jusqu'à la réalisation de la dernière de celles-ci. La délivrance d'un legs diffère en fonction de chaque catégorie de legs (legs universel, legs à titre universel ou legs particulier), ce qui a pour conséquence des dates d'entrée en jouissance et d'entrée en possession différentes.

A la date d'acceptation, les biens provenant de legs ou de donations sont comptabilisés :

- *Dans le compte « Créances reçues par legs ou donations » pour les espèces, les actifs bancaires, les actifs financiers cotés ou les parts ou actions d'OPCVM et assimilés jusqu'à la date de réception des fonds ou de transfert des titres ;*
- *Dans des comptes d'actif par nature pour les biens autres que ceux visés au premier alinéa ;*

3.1.2 État de l'actif immobilisé (brut)

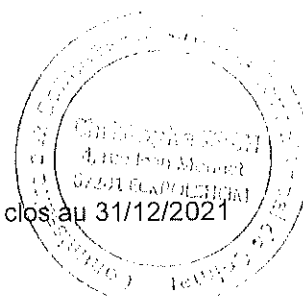
Rubriques	A	B	C	D
	Début Exercice	Augmentations	Diminutions	Fin exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	450 738	8 088		458 826
Bien reçus en legs ou donations destinés à être cédés	260 000		260 000	
Immobilisations financières	26 341			26 341
Total	737 079	8 088	260 000	485 167

3.1.2.1 Détail des colonnes « B et C »

Rubriques	Augmentation	Diminution
Immobilisations incorporelles	0	0
→ ...		
→ ...		
Immobilisations corporelles	8 088	260 000
→ PC Dell	820	
→ PC IMAC	1 749	
→ Casques virtuels	4 800	
→ Destructeur de documents	719	
→ Legs - Biens vendus		260 000
Immobilisations financières	0	0
→ ...		
→ ...		
Total	8 088	260 000

3.1.3 Amortissements de l'actif immobilisé

Rubriques	Début Exercice	Dotations	Sorties de l'actif	Fin exercice
Amort. Immobilisations incorporelles				
Amort. Immobilisations corporelles	202 038	15 328		217 365
Amort. Immobilisations financières				
Total	202 038	15 328	0	217 365



3.1.4 Méthode et durées d'amortissements

Nature des biens immobilisés	Durées Mode linéaire
Logiciels	3 ans
Bâtiments - Structure	50 ans
Bâtiments - Charpente, couverture & étanchéité	25 ans
Bâtiments - Façade & ravalement	15 ans
Bâtiments - Chauffage	15 ans
Bâtiments - Plomberie et électricité	25 ans
Bâtiments - Menuiseries extérieures	25 ans
Bâtiments - Ascenseur	20 ans
Bâtiments - Peinture & revêtement des sols	15 ans
Aménagement et agencements des bureaux	10 ans
Aménagement bureaux - Chauffage	15 ans
Aménagement bureaux - Plomberie	25 ans
Aménagement bureaux - Menuiseries extérieures	25 ans
Aménagement bureaux - Peinture, revêtement sol	15 ans
Matériel de Bureau	3 ans
Matériel de Transport	4 ans
Conteneurs	3 ans
Matériel Informatique	3 ans
Mobilier de Bureau	5 ans

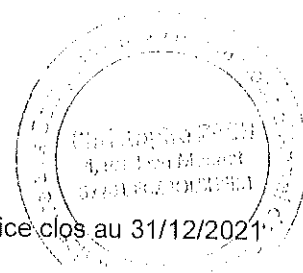
3.1.5 Tableau de variation des immobilisations financières

Rubriques	Début Exercice	Augmentations	Diminutions	Fin exercice
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés	22 815			22 815
Prêts				
Autres immobilisations financières	3 526			3 526
Total	26 341	0	0	26 341

Les immobilisations financières sont valorisées selon la méthode historique du premier entré premier sorti (méthode FIFO).

Lorsque la valeur du portefeuille au 31 décembre est inférieure à sa valeur historique, une provision pour dépréciation est constituée pour la différence.

Le portefeuille de titres immobilisés comprend : un compte à terme et un contrat capitalisation.



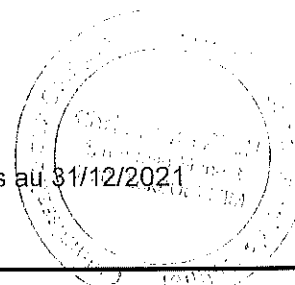
3.1.1 Etat des échéances des créances

Créances	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Échéances	
		Jusqu'à 1 an	à plus d'1 an
Actif immobilisé			
→ Autres immobilisations financières	26 341	0	26 341
Actif circulant et charges d'avance			
→ Créances clients et comptes rattachés	1 088	1 088	
→ Autres Créances	94 507	94 507	
→ Créances reçues par legs ou donations	21 920	21 920	
→ Charges constatées d'avance	6 656	6 656	
Total	150 512	124 171	26 341

3.1.2 Tableaux des dépréciations

Rubriques	Début Exercice 01/01/2021	Dotations	Reprises	Fin exercice 31/12/2021
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles		NEANT		
Stocks				
Créances				
Immobilisations financières				
Total	0	0	0	0

Placements	Valeur Nette Comptable	Valeur actuelle	Dépréciation		Produit financier potentiel
			Dotations	Reprises	
Actions					
Contrat de capitalisation	248 250	288 797			40 547
Obligations					
Bons du trésor					
Autres valeurs mobilières					
Total	248 250	288 797	0	0	40 547



3.1.3 Disponibilités

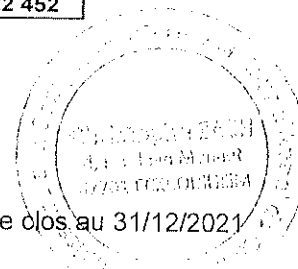
Rubriques	EXERCICE 2021	
	Montants	Produit financier réalisé
Comptes bancaires et caisse	340 161	
Livrets et comptes épargne	736 964	1 040
Comptes à terme	600 000	
Contrat de capitalisation	248 250	
Total	1 925 375	1 040

3.1.4 Produits à recevoir par postes du bilan

Rubriques	EXERCICE 2021	EXERCICE 2020
<i>Rubriques à détailler</i>		
Fournisseurs débiteurs		
→ Avance et acomptes fournisseurs	1 800	
→ Fournisseurs débiteurs		8
Créances clients et comptes rattachés		
→ Créances clients	1 088	705
→		
Créances par legs ou donation en cours de réalisation		
Autres créances		
→ Personnel et comptes rattachés		272
→ Divers produits à recevoir organismes sociaux	704	9 400
→ Legs à recevoir de la ligue nationale	21 920	
→ Dons à recevoir	93 027	4 851
→ Divers produits à recevoir	776	
→		
Disponibilités	54 221	121 928
Total	173 536	137 164

3.1.5 Charges constatées d'avance

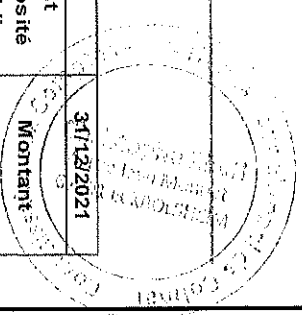
Rubriques	EXERCICE 2021	EXERCICE 2020
SCI ADMP Loyers	3564	3 500
Assurances	704	688
BNP Leasing		4 110
BNP Leasing	370	325
Contrats CCLS	370	370
Quatier	1 647	1 604
Matériel escrime et cercle escrime		7 179
Location Copieur		4 235
Foncia Charges		440
Total	6 656	22 452



3.2 NOTES SUR LE BILAN PASSIF

3.2.1 Tableau de variation des fonds propres

Variation des fonds propres	01/01/2021	Affectation du résultat		Augmentation		Diminution		31/12/2021
	Montant	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant
Fonds propres sans droit de reprise								
→ Fonds statutaires	243 552							243 552
→ Fonds de réserve générale	1 323 795	-11 300				18 079		1 294 416
→ Fonds de réserve missions sociales								
→ Legs et donations avec contrepartie								
Fonds propres avec droit de reprise								
Ecart de réévaluation								
Réserves								
Report à nouveau	-18 079			18 079				0
Excédent ou déficit de l'exercice	-11 300	11 300		407 289				407 289
Subventions d'investissement				5 508				5 508
Provisions réglementées								
Total	1 537 968	0	0	430 876	0	18 079	0	1 950 765



3.2.4 Provisions pour risques et charges

3.2.4.1 Tableau de variation

Rubriques et mouvements	Début Exercice	Dotations	Reprises	Fin exercice
Provisions pour risques				
→ Provisions pour litiges				0
→ Autres provisions pour risques		NEANT		0
Provisions pour charges				
→ Provisions pour charges sur legs ou donations				0
→ Provisions pour entretien des tombes sur legs				0
→ Provisions pour indemnités de départ en retraite				0
→				
Total	0	0	0	0

3.2.4.2 Provision pour engagements de retraite et avantages assimilés

Les engagements de retraite et avantages assimilés sont évalués et comptabilisés en application de la recommandation ANC n°2013-02.

Les principales hypothèses économiques retenues sont ; l'engagement de retraite est calculé selon la méthode ci-dessous :

Le calcul ne résulte pas de l'évaluation actuarielle mais d'un calcul réalisé par salarié, selon les hypothèses suivantes :

- Âge de départ à la retraite retenu est 63 ans ;
- Départ volontaire à la retraite à l'initiative du salarié.

3.2.5 Dettes

3.2.5.1 Etat des échéances

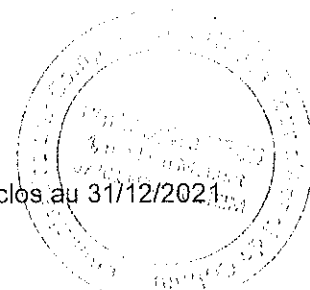
Dettes	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Échéances		
		Jusqu'à 1 an	à plus d'1 an	à plus de 5
Emprunts auprès des établissements de crédit :				
→ à 1 an au maximum à l'origine		0		
→ à plus de 1 an à l'origine		0		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	105 204	105 204		
Dettes des legs ou donations		0		
Dettes fiscales et sociales	30 886	30 886		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		0		
Autres dettes	217 291	217 291		
Produits constatés d'avance		0		
Total	353 381	353 381	-	-

3.2.5.2 Détail des dettes fiscales et sociales

Rubriques	EXERCICE 2021	EXERCICE 2020
Dettes fiscales :	2 242	2 741
→ Impôt sur les sociétés	599	867
→ Taxe sur les salaires		
→ Formation professionnelle et autres taxes	1 643	1 874
→ Etat charges à payer		
Dettes sociales :	28 644	20 964
→ Urssaf/ Pôle emploi	3 319	3 094
→ Caisse de retraite	785	675
→ Caisse de prévoyance	2 588	584
→ Personnel autres charges à payer		
→ Organismes sociaux autres charges à payer		
→ Dettes congés à payer	15 821	11 718
→ Provisions charges sociales sur dettes congés à payer	5 500	3 865
→ Prélèvement à la source	631	1 028
Total	30 886	23 705

3.2.6 Charges à payer par postes du bilan

Rubriques	EXERCICE 2021	EXERCICE 2020
Dettes relatives aux fournisseurs et comptes rattachés :	97 919	88 214
→ FNP - Factures non parvenues	16 176	15 225
→ FNP - refacturation Ligue Nationale	81 743	72 989
...		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés :	0	0
...		
...		
...		
Dettes des legs et donations :	0	0
...		
Autres dettes :	217 291	247 865
Charges à payer (aides financières à verser)	116 908	112 922
Charges à payer Aides aux malades	9 615	0
Charges à payer recherche au national	90 768	134 943
Total	315 210	336 079



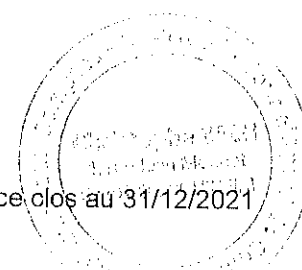
4. INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

4.1 COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (CROD)

Les règles d'élaboration du CROD et du CER ont été validées par le Conseil d'Administration national en date du 03/03/2020.

REPORTING - COMITÉ DE LA MOSELLE		Décembre 2021		Décembre 2020	
EMPLOIS		TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
CHARGES PAR DESTINATION					
1. MISSIONS SOCIALES		925 812,51	910 665,01	504 525,01	498 237,81
1.1 Réalisées en France		925 812,51	910 665,01	504 525,01	498 237,81
1.1.1 Actions réalisées par l'organisme		295 419,18	280 271,68	268 982,21	262 695,01
1.1.2 Versements à d'autres organismes agissant en France		630 393,33	630 393,33	235 542,80	235 542,80
1.2 Réalisées à l'étranger					
1.2.1 Actions réalisées par l'organisme					
1.2.2 Versements à un organisme central ou d'autres organismes					
2. FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS		205 182,25	204 940,25	212 718,91	210 791,51
2.1 Frais d'appel à la générosité du public		205 182,25	204 940,25	212 718,91	210 791,51
2.2 Frais de recherche d'autres ressources					
3. FRAIS DE FONCTIONNEMENT		192 719,16	150 435,70	276 357,67	263 677,24
3.1 Frais d'information et de communication		19 161,67	19 161,67	28 108,83	27 145,13
3.2 Frais de fonctionnement		122 831,59	102 874,31	231 317,03	219 600,30
3.3 Autres charges		50 725,90	28 099,72	16 931,81	16 931,81
4. DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS					
5. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES		203,00		867,00	
6. REPORTS EN FONDS DÉDIÉS DE L'EXERCICE		15 000,00			
TOTAL CHARGES		1 338 916,92	1 265 740,96	994 468,59	972 706,56
EXCÉDENT OU DÉFICIT		407 289,55		-11 299,79	

REPORTING - COMITÉ DE LA MOSELLE		Décembre 2021		Décembre 2020	
RESSOURCES		TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE					
1. PRODUITS LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC		-1 683 367,01	-1 683 311,01	-961 743,57	-961 743,57
1.1 Cotisations sans contrepartie		-74 592,00	-74 536,00	-76 460,87	-76 460,87
1.2 Dons, legs et mécénat		-1 540 062,46	-1 540 062,46	-867 281,60	-867 281,60
1.3 Autres produits liés à la générosité du public		-68 712,55	-68 712,55	-18 001,10	-18 001,10
2. PRODUITS NON LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC		-43 651,96		-11 182,73	
2.1 Cotisations avec contrepartie					
2.2 Parrainage des entreprises		-404,00		-571,00	
2.3 Contributions financières sans contrepartie		-19 851,00			
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public		-23 396,96		-10 611,73	
3. SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS		-19 186,50		-10 242,50	
4. REPRISSES SUR PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS					
5. UTILISATIONS DES FONDS DÉDIÉS ANTÉRIEURS					
TOTAL		-1 746 205,47	-1 683 311,01	-983 168,80	-961 743,57



4.2 PRODUITS DU COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

4.2.1 Produits liés à la générosité du public

Les produits de la générosité du public constituent la première source de financement de l'Association.

Ils sont utilisés en priorité pour le financement des missions sociales.

4.2.1.1 Cotisations sans contrepartie

Les cotisations sans contrepartie sont les cotisations sans autre contrepartie que la participation à l'assemblée générale.

Les cotisations sont comptabilisées en produit lors de leur encaissement effectif.

4.2.1.2 Dons manuels

Le poste « dons manuels » comprend les dons manuels monétaires dont le fait générateur est l'encaissement, enregistrés au fur et à mesure de leur collecte et sont répartis entre dons affectés et non affectés.

4.2.1.3 Legs, donations, assurance-vie

PRODUITS	N° de compte	Montants
Montant perçu au titre d'assurances-vie	75431XXX	63 576
Montant de la rubrique de produits « Legs ou donations » définie à l'article 213-9	75432XXX	
Prix de vente des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	7754XXXX	260 000
Reprise des dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	781640XX	
Utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations	7891XXXX	260 000
TOTAL		583 576

CHARGES	N° de compte	Montants
Valeur nette comptable des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	6754XXXX	260 000
Autres charges sur legs et donations	6531XXXX	18 224
Dotation aux dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	681640XX	
Report en fonds reportés liés aux legs ou donations	6891XXXX	
TOTAL		278 224

SOLDE DE LA RUBRIQUE		305 352
-----------------------------	--	----------------

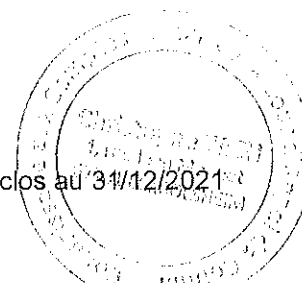
4.2.1.4 Mécénat

Le mécénat est un soutien financier ou matériel apporté par une personne morale ou une personne physique à une action ou une activité d'intérêt général.

Le montant octroyé au titre d'une convention de mécénat est comptabilisé en produit dans un compte « Mécénats » à la signature de la convention.

Si la convention est pluriannuelle la part attribuée relative aux exercices ultérieurs est comptabilisée en produits constatés d'avance.

Un mécénat non financier constitue une contribution volontaire en nature.



4.2.1.5 Autres produits liés à la générosité du public

Rubriques	Exercice 2021	Exercice 2020
Quote-part de générosité reçue d'autres organismes		
→ Reversement de Legs de la ligue nationale	64 803	
→ ...		
Revenus générés par les actifs issus de la générosité du public (a) :		
→ Manifestations / Ventes et autres produits	2 553	13 504
→ Produits financiers	1 356	4 497
→ ...		
→ ...		
Total	68 713	18 001

(a) Au sein de Ligue, les produits financiers sont exclusivement générés à partir d'actifs issus de la Générosité du Public.

4.2.2 Produits non liés à la générosité du public

4.2.2.1 Parrainage des entreprises

Le parrainage est un soutien financier apporté à l'entité par une personne physique ou morale comportant une contrepartie directe (en général publicitaire) pour le partenaire.

Les conventions de produit-partage, qui consistent par exemple en un reversement d'une part du prix de vente d'un article ou d'un service à une entité bénéficiaire, revêtent soit la forme de mécénat soit la forme de parrainage selon les termes de la convention.

4.2.2.2 Contributions financières sans contrepartie

Une contribution financière est un soutien facultatif octroyé par une autre entité. Ces contributions ne constituent pas la rémunération de prestations ou de fourniture de biens.

Une contribution financière reçue d'autres organismes est considérée comme un produit non lié à la générosité du public sauf si, par exemple, une convention prévoit qu'une entité tierce reverse une quote-part de générosité du public de cette entité, auquel cas cette quote-part sera considérée comme des produits de la générosité du public.

Les contributions financières ainsi définies sont comptabilisées à la signature de la convention d'octroi dans un compte de produits :

- D'exploitation, si elles correspondent à une ressource relevant de l'activité courante de l'entité ;
- Exceptionnels, si elles ne relèvent pas de l'activité courante de l'entité.

4.2.2.3 Autres produits non liés à la générosité du public

La rubrique « Autres produits non liés à la générosité du public » comprend :

Rubriques	Exercice 2021	Exercice 2020
Ventes de marchandises ou de prestations de services	444	571
Revenus générés par les actifs non issus de la générosité du public :		
→ Contribution financière reçue de la Ligue nationale	19 851	
→ Produits divers de gestion courante	185	511
→ Transferts de charges		9 637
→ Produits exceptionnel sur exercices antérieurs	23 212	464
Total	43 692	11 183

4.2.3 Subventions et autres concours publics

La rubrique « Subventions et autres concours publics » comprend :

- Au titre des subventions :
 - Les subventions d'exploitation ;
 - La quote-part des subventions d'investissements réintégrée au cours de l'exercice au compte de résultat.
- Les concours publics définis à l'article 142-9.

Les dépenses engagées avant que notre association ait obtenu la notification d'attribution de la subvention sont inscrites en charges, sans que la subvention attendue puisse être inscrite en produits.

Les conventions d'attributions de subvention comprennent généralement des conditions suspensives ou résolutoires. Tant qu'une condition suspensive persiste, la subvention ne peut être comptabilisée en produits.

Une subvention d'exploitation est octroyée à l'entité pour lui permettre de compenser l'insuffisance de certains produits d'exploitation ou de faire face à certaines charges d'exploitation.

Les subventions d'exploitation sont comptabilisées en produit lors de la notification de l'acte d'attribution de la subvention par l'autorité administrative.

La fraction de subvention dédiée à un projet défini tel que défini à l'article 132-1 qui n'a pu être utilisée conformément à son objet au cours de l'exercice est comptabilisée dans le compte de charges « *Reports en fonds dédiés* » en contrepartie du passif « *Fonds dédiés sur subvention d'exploitation* ».

La fraction d'une subvention pluriannuelle rattachée à des exercices futurs est inscrite à la clôture de l'exercice en produits constatés d'avance.

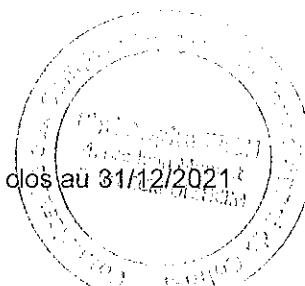
Les risques d'indus/de reversement de subvention sont enregistrés en « *Provisions pour risques et charges* »

4.2.4 Reprises sur provisions et dépréciations

Rubriques	Exercice 2021	Exercice 2020
Reprises sur dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles Reprises sur dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	NEANT	
Total	0	0

4.2.5 Utilisation des fonds dédiés

Rubriques	Exercice 2021	Exercice 2020
Utilisation des fonds dédiés sur subventions d'exploitation Utilisation des fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes Utilisation des fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public	NEANT	
Total	0	0



4.3 CHARGES DU COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

4.3.1 Modalités de répartition des charges

La structure du compte de résultat par origine et destination est établie à partir de la balance. Les charges supportées par l'association sont ventilées selon leur origine et leur utilisation entre les différentes catégories :

- Missions sociales ;
- Frais de recherche de fonds ;
- Frais de fonctionnement.

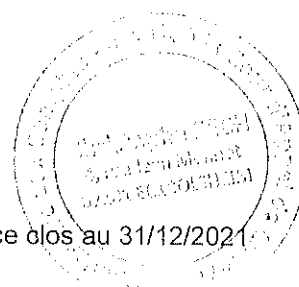
Une répartition analytique des charges directes est effectuée lors de l'enregistrement comptable, les charges indirectes (loyers, salaires, etc.) font l'objet d'une affectation par clé de répartition.

La méthode d'affectation des coûts indirects est définie et garde un caractère permanent, cette méthodologie a été validée par le conseil d'administration. Les principales charges indirectes dont les frais de personnels sont répartis comme suit :

REPARTITION DES CHARGES	Missions sociales et prévention	Frais de recherche de fonds	Frais de fonctionnement et formation	TOTAL
Loyer	12 440			12 440
Charges locatives et de co propriété	1 725	179	1 110	3 014
Assurance	157	79	531	767
Electricité et eau	1 289	277	1 664	3 230
Téléphone	2 884	323	2 072	5 279
Affranchissement	1 096	7 968	1 956	11 019
Location mobilières	3 102	961	12 881	16 944
Entretien	3 371	437	4 192	8 000
Charges de personnel	91 609	31 025	44 384	167 018
Total	117 673	41 249	68 790	227 712

Les frais de personnel de fonctionnement sont répartis en fonction du pourcentage du temps de travail effectif passé dans les emplois correspondants, selon une clé de répartition.

Rubriques	Exercice 2021	Exercice 2020
Actions pour les malades	348 030	273 446
Actions d'information, de prévention et de dépistage	77 830	77 087
Actions de formation	3 339	18 566
Actions de recherche	494 168	135 391
Actions de société et politique de santé	2 446	35
Frais d'appel aux dons et legs		
Frais de fonctionnement (dont communication)		
Total	925 813	504 525



4.3.2 Missions sociales

MISSIONS SOCIALES		
Actions réalisées directement	2021	2020
Actions pour les malades	196 189	175 846
Actions d'information, prévention, dépistage	74 230	74 087
Actions de formation	3 339	18 566
Actions de recherche	19 216	448
Actions autres	2 446	35
Total	295 419	268 982
Versement à d'autres organismes	2021	2020
Actions pour les malades	151 841	97 600
Actions d'information, prévention, dépistage	3 600	3 000
Actions de formation		
Actions de recherche	474 952	134 943
Actions autres		
Total	630 393	235 543

4.3.3 Frais de recherche de fonds

4.3.3.1 Frais d'appel à la générosité du public

La rubrique « Frais d'appel à la générosité du public » comprend les charges engagées par l'association dans le but de recueillir auprès du public des moyens pour réaliser son action.

Les frais d'appel à la générosité du public correspondent aux frais de recherche et de traitement de dons et libéralités. Ils comprennent à titre d'exemple :

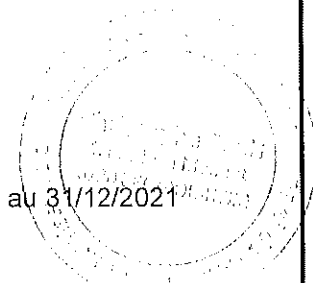
- Les frais d'appel à dons, quelle que soit la forme de ces dons (en nature, donations, legs, assurances-vie) auprès des entreprises et des particuliers. La publicité ou l'appel à dons peut se faire sous de multiples formes : campagne publicitaire sur panneaux, par envoi postal, par médias sociaux, spots publicitaires ;
- Les frais de traitement des dons, legs, donations, assurance-vie ou mécénat ;
- Les frais d'appel à bénévolat ;
- Les frais de gestion des actifs issus de la générosité du public ou financés par la générosité du public.

4.3.3.2 Frais de recherches des autres ressources

La rubrique « Frais de recherche d'autres ressources » comprend les frais engagés par l'entité dans le but d'obtenir des ressources non liées à la générosité du public et des subventions ou autres concours publics.

Les frais de recherche d'autres ressources comprennent notamment :

- Les frais de recherche et de traitement de parrainage, de cotisations avec contrepartie ou de contributions financières reçues d'autres organismes sans but lucratif pour remplir leurs missions sociales ;
- Les frais liés à la recherche, aux demandes et aux traitements des subventions d'exploitation ou d'investissement ou de collecte de participations, contributions et taxes ;
- Les frais de gestion des actifs qui ne sont pas issus de la générosité du public dont les fruits constituent des produits de l'entité lui permettant de remplir ses missions sociales.



4.3.4 Frais de fonctionnement

La rubrique « Frais de fonctionnement » comprend les charges engagées pour la gestion et la gouvernance de l'entité.

Les charges relatives aux fonctions relevant des frais de fonctionnement dont l'entité peut justifier l'affectation à la réalisation de missions sociales ou à des frais de recherche de fonds, sont affectées aux rubriques « Missions sociales » ou « Frais de recherche de fonds ».

Rubriques	2021	2020
Frais d'information et de communication	19 162	28 109
Frais de gestion	100 335	89 334
Frais de formation	0	1 842
Impôts et taxes	1 705	2 674
Cotisation statutaire	20 791	137 467
Charges financières	888	954
Dotations aux amortissements	15 328	15 978
Charges exceptionnelles sur ex antérieurs	34 511	
Total	192 719	276 358

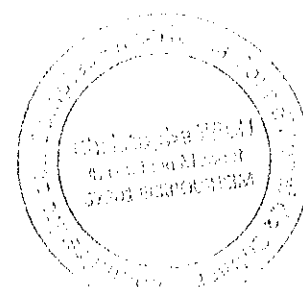
4.3.5 Dotations aux provisions et dépréciations

Les dotations aux provisions et dépréciations concernent notamment les legs ou donations avec charges et les dépréciations des actifs acquis au moyen de la générosité du public.

Contrairement aux dotations aux provisions et dépréciations qui seront reprises lors de la constatation de la charge, objet de la provision ou de la dépréciation, ou si elles deviennent sans objet, les dotations aux amortissements constituent des charges définitives qui sont ventilées dans les rubriques de missions sociales, frais de recherche de fonds ou frais de fonctionnement.

4.3.6 Reports en fonds dédiés de l'exercice

Rubriques	Exercice 2021	Exercice 2020
Report en fonds dédiés des subventions d'exploitation		
Report en fonds dédiés des dons manuels affectés		
Report en fonds dédiés des legs et donations affectés		
Report en fonds dédiés des contributions financières d'autres organismes	15 000	
Total	15 000	0



4.4 CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE DU CROD

4.4.1 Principes généraux

Une contribution volontaire en nature est l'acte par lequel une personne physique ou morale apporte à l'association un travail (bénévolat, mises à dispositions de personnes), des biens (dons en nature) ou des services (mises à disposition de locaux ou de matériel, prêt à usage) à titre gratuit.

L'entité qui apporte ou affecte des biens en nature isolés ou des sommes en numéraire, à une personne morale de droit privé à but non lucratif, ne bénéficie, par cette opération, d'aucun droit sur le patrimoine de cette personne morale bénéficiaire.

Les contributions volontaires en nature sont comptabilisées dans des comptes de classe 8 :

- Au crédit, les contributions volontaires par catégorie (dons en nature consommés ou utilisés en l'état, prestations en nature, bénévolat) ;
- Au débit, en contrepartie, leurs emplois selon leur nature (secours en nature, mises à disposition gratuite de locaux, prestations, personnel bénévole).

Ces éléments sont présentés au pied du compte de résultat dans la partie « Contributions volontaires en nature », en deux colonnes de totaux égaux.

4.4.2 Principes de valorisation

Nature de la contribution	Méthode de valorisation	2021	2020
Bénévolat Prestation Autres (à préciser)	SMIC x 1,5 Tarif négocié		
	Total	0	0

Aucune contribution volontaire n'a été comptabilisée au 31/12/2021



4.5 TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CHARGES DU COMPTE DE RESULTAT ET LE CROD

TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CHARGES DU COMPTE DE RESULTAT ET DU CROD	Missions sociales				Frais de recherche de fonds		Frais de fonctionnement	Dotations aux provisions	Impôts sur les bénéfices	Report en fonds dédiés	TOTAL COMPTÉ DE RESULTAT
	Réalisées en France		Réalisées à l'étranger		Générosité du public	Autres ressources					
	Par l'organisme	Versements à d'autres organismes	Par l'organisme	Versements à d'autres organismes							
Achats de marchandises	1151				13 134		903				15 188
Variation de stock											0
Autres achats et charges externes	95 833				147 138		57 833				300 804
Aides financières	73 634	630 393					1866				704 028
Impôts, taxes et versement assimilés	2 616				418		49 226				4 901
Salaires et traitements	71 779				12 404		9 700				133 409
Charges sociales	19 829				4 080		15 328				33 609
Dotations aux amortissements et dépréciations											15 328
Dotations aux provisions											0
Report en fonds dédiés									15 000		15 000
Autres charges	30 576				28 008		21 571				80 154
Charges financières							36 293				0
Charges exceptionnelles											36 293
Participations des salariés aux résultats											0
Impôt sur les bénéfices								203			203
TOTAL	295 419	630 393	0	0	205 182	0	192 719	0	203	15 000	1338 917

TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES DU COMPTE DE RÉSULTAT ET DU CROD	Missions sociales		Frais de recherche de fonds	Frais de fonctionnement	TOTAL COMPTÉ DE RESULTAT
	Réalisées en France	Réalisées à l'étranger			
Secours en nature					
Mises à disposition gratuite de biens					
Prestations de services					
Personnel bénévole					
TOTAL	0	0	0	0	0

4.6 AUTRES INFORMATIONS SUR LE CONTENU DE POSTES DU COMPTE DE RESULTAT

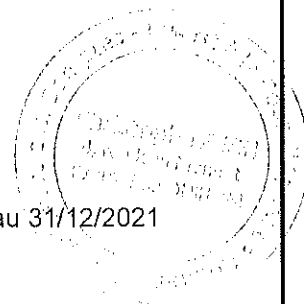
4.6.1 Honoraires des commissaires-aux-comptes

Le montant des honoraires des commissaires-aux-comptes figurant au compte de résultat se présente comme suit :

Rubriques	Exercice 2021
Contrôle légal des comptes Autres missions	5 360
Total	5 360

4.6.2 Charges et produits exceptionnels

Rubriques	Exercice 2021
Produits exceptionnels	
→ Produits divers sur ex antérieur	867
→ Solde commissions sociales ex antérieurs	22 345
→ ...	
→ ...	
Total	23 212
Charges exceptionnelles	
→ Doublons de bordereaux 2020	36 293
→ ...	
→ ...	
→ ...	
→ ...	
→ ...	
→ ...	
Total	36 293



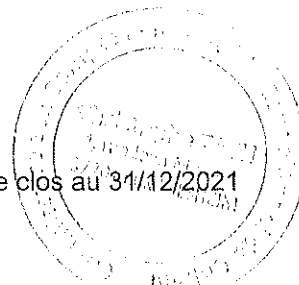
4.7 COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC (CER)

4.7.1 Compte d'Emploi des Ressources (CER)

057 - COMITÉ DE LA MOSELLE		Décembre 2021	Décembre 2020
EMPLOIS PAR DESTINATION CER		TOTAL GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	TOTAL GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC
EMPLOIS DE L'EXERCICE			
1. MISSIONS SOCIALES		910 665,01	498 237,81
1.1 Réalisées en France		910 665,01	498 237,81
<i>Actions réalisées par l'organisme</i>		280 271,68	262 695,01
Actions en direction des malades, des proches et étbs de santé		181 188,57	173 918,45
Actions de prévention et de promotion du dépistage en direction du public		74 082,78	70 690,75
Actions de formation et d'amélioration des pratiques en direction des professionnels Santé et autres publics		3 338,50	17 602,71
Actions de société et politique de santé		2 446,04	35,00
<i>Actions internationales réalisées par l'organisme</i>			
Actions en direction des chercheurs et etb de recherche contre le cancer		19 215,79	448,10
Actions de création-subvention-administration d'établissement			
Autres actions			
<i>Versements à d'autres organismes agissant en France</i>		630 393,33	235 542,80
Actions en direction des malades, des proches et etbs de santé		151 841,20	97 599,84
Actions de prévention et de promotion du dépistage en direction du public		3 600,00	3 000,00
Actions de formation et d'amélioration des pratiques en direction des professionnels Santé et autres publics			
Actions en direction des chercheurs et etb de recherche contre le cancer		474 952,13	134 942,96
<i>Programmes nationaux</i>		404 952,13	134 942,96
<i>Programmes régionaux et départementaux</i>		70 000,00	
Mission reversement legs			
Autres actions			
Actions de société et politique de santé			
1.2 Réalisées à l'étranger			
<i>Actions réalisées par l'organisme</i>			
<i>Versements à un organisme central ou d'autres organismes</i>			
2. FRAIS DE RECHERCHE DE FONDOS		204 940,25	210 791,51
2.1 Frais d'appel à la générosité du public		204 940,25	210 791,51
Frais d'appel de dons		142 659,97	153 796,51
Frais d'appel des legs			
Frais traitements des dons		35 846,22	30 072,83
Frais de traitements des legs		18 275,74	
Frais de campagne pour des dons en nature			
Achats pour manifestations et ventes		8 158,32	26 922,17
Activités de récupérations			
2.2 Frais de recherche d'autres ressources			
3. FRAIS DE FONCTIONNEMENT		150 135,70	263 677,24
3.1 Frais d'information et de communication		19 161,67	27 145,13
Frais d'information et de communication externe		18 418,97	27 145,13
Frais d'information et de communication interne		742,70	
3.2 Frais de fonctionnement		102 874,31	219 600,30
Frais de gestion		80 377,77	77 616,83
Formation administrative			1 841,60
Impôts et taxes		1 705,21	2 674,48
Cotisation statutaire 10%		20 791,33	137 467,39
3.3 Autres charges		28 099,72	16 931,81
Charges financières		887,55	954,00
Dotations aux amortissements		15 327,51	15 977,81
Charges exceptionnelles		11 884,66	
TOTAL DES EMPLOIS		1 265 740,96	972 706,56
4. DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS			
5. REPORTS EN FONDOS DÉDIÉS DE L'EXERCICE			
EXCÉDENT DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC DE L'EXERCICE		417 626,05	
TOTAL		1 683 367,01	972 706,56

057 - COMITÉ DE LA MOSELLE	Décembre 2021	Décembre 2020
RESSOURCES PAR ORIGINE CER	TOTAL GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	TOTAL GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC
RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1. RESSOURCES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	-1 683 367,01	-961 743,57
1.1 Cotisations sans contrepartie	-74 592,00	-76 460,87
1.2 Dons, legs et mécénat	-1 540 062,46	-867 281,60
Dons manuels non affectés	-1 173 507,42	-780 565,62
Dons manuels affectés	-39 584,24	-6 868,21
Legs, donations et assurances-vie non affectés	-323 575,80	-76 847,77
Legs et autres libéralités affectés		
Mécénat	-3 395,00	-3 000,00
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	-68 712,55	-18 001,10
Manifestations	-420,00	-9 250,00
Ventes (dont abonnement à vivre)	-1 045,00	8 145,00
Prestations et autres ventes		-740,00
Activités de récupération		
Charges et Produits exceptionnels		
Droits d'auteurs		
Autres produits affectés aux missions sociales (dont abonnement à vivre)	-1 088,28	-11 659,31
Autres produits affectés		
Produits financiers	-1 356,46	-4 496,79
Quotes parts de générosité reçues d'autres entités	-64 802,81	
2. REPRISES SUR PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS		
3. UTILISATIONS DES FONDS DÉDIÉS ANTERIEURS		
Utilisation fonds dédiés sur subventions d'exploitation		
Utilisation fonds dédiés sur contributions financières		
Utilisation fonds dédiés sur contributions financières provenant du siège		
Utilisation fonds dédiés s/ressources GP		
Utilisation fonds dédiés ressources GP réseau legs affectés		
TOTAL DES RESSOURCES	-1 683 367,01	-961 743,57
DÉFICIT DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC DE L'EXERCICE		-10 962,99
TOTAL	-1 683 367,01	-972 706,56

Ressources reportées liées à la générosité du public en début d'exercice (hors fonds dédiés)	1 273 024,78	1 268 009,96
+ Excédent ou - insuffisance de la générosité du public	417 626,05	-10 962,99
Investissements et désinvestissements nets liés à la GP	-358,06	15 977,81
Ressources reportées liées à la générosité du public en fin d'exercice (hors fonds dédiés)	1 690 292,77	1 273 024,78



4.7.2 Financement des investissements par l'appel à la générosité du Public

Le retraitement des immobilisations et de leurs dotations s'appliquent à compter des exercices ouverts dès le premier exercice d'application du règlement soit à compter du 01/01/2009

Date d'acquisition	Nature de l'immob.	Montant brut	Subv. d'investissement	Part de l'emprunt	Total des immob acquises par la Générosité du Public	Dotations brute	Dotations à neutraliser
07/11/2013	STORES SALLE	1 200,78			1 200,78	120,07	120,07
28/11/2014	OMNIUM AGE	3 006,00			3 006,00	300,72	300,72
10/02/2015	OMNIUM CLO	2 028,00			2 028,00	205,89	205,89
13/04/2017	GLASTIN Film	2 290,20			2 290,20	231,28	231,28
27/03/2018	LEASEWARE 1	1 062,50			1 062,50	89,53	89,53
14/06/2018	EASY COMPU	3 966,50			3 966,50	598,65	598,65
03/07/2018	GIROD MEDIC	877,17			877,17	161,63	161,63
29/08/2018	GIROD MEDIC	880,31			880,31	197,25	197,25
14/03/2018	BUREAU SECR	1 105,31			1 105,31	110,53	110,53
10/12/2018	BURO CONSEI	755,74			755,74	151,07	151,07
31/01/2019	MOBILIER MA	1 705,92			1 705,92	340,95	340,95
28/12/2018	AMENAGEME	6 216,00			6 216,00	621,60	621,60
15/03/2019	AUBRIAT 191	4 518,00			4 518,00	301,20	301,20
11/09/2019	DYNAMIT 219	1 351,20			1 351,20	450,40	450,40
31/05/2020	DYNAMIT PC	1 324,80			1 324,80	441,09	441,09
31/05/2020	DYNAMIT 2 PC	2 877,60			2 877,60	958,10	958,10
07/09/2020	DIRECTIS 107	1 551,05			1 551,05	517,02	517,02
19/10/2020	LEONBAR SYS	3 033,36			3 033,36	1 011,12	1 011,12
12/07/2021	LNCC PC DELL	820,00			820,00	128,31	128,31
04/08/2021	EASY STORE IN	1 748,99			1 748,99	238,06	238,06
07/09/2021	UNIVR 2CASO	4 800,00			4 800,00	506,67	506,67
18/10/2021	FCM BUREAU	718,80			718,80	48,59	48,59
	Total	47 838			47 838	7 730	7 730

Le financement des immobilisations a été réparti selon les différentes sources de financement utilisées pour réaliser les acquisitions. Les immobilisations sont financées par la Générosité du public en dehors des emprunts et des subventions d'investissements.

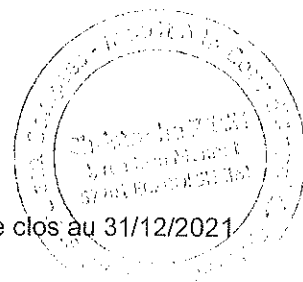
Les dotations se rapportant à ces immobilisations sont neutralisées à hauteur de la quote-part de la générosité du public les ayant financées.

4.7.3 Principes d'affectation par emplois des ressources liées à la générosité du public

La méthode retenue est la détermination dans un premier temps des emplois financés par des ressources autres que celles collectées auprès du public, répartis selon la comptabilité analytique, il s'agit des rubriques du CROD (autres fonds privés, subventions, et autres concours publics, et autres produits).

L'ensemble des autres fonds privés, subventions et autres produits, sera imputé en priorité sur les actions réalisées directement, puis sur les versements à d'autres organismes.

Par déduction, les ressources collectées auprès du Public financent l'ensemble des emplois qui n'a pas été financé par les autres ressources.



5. AUTRES INFORMATIONS DE L'ANNEXE

5.1 INFORMATIONS RELATIVES AUX OPÉRATIONS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

5.1.1 Engagements financiers reçus : Legs et donations à réaliser

Nature d'engagements	2021	2020
→ Legs acceptés par les organes statutaires		260 000
→ Valeur estimée des legs en cours d'examen avant acceptation par le conseil d'administration		
→ Assurance-vie		
Total	0	260 000

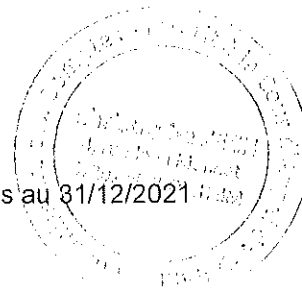
5.2 AUTRES INFORMATIONS

5.2.1 Informations relatives aux bénévoles

Rubriques	Nombre de personnes	Nombre d'heures de bénévolat dans l'année	Equivalent plein-temps des heures de bénévolat (1)	Valorisation en Euros (2)
Administrateurs élus Ne sont pas comptés les Administrateurs "membres de droit"; Ne sont pas prises en compte les heures d'activité liées aux charges réglementaires, soit la participation aux CA et à l'AG, les signatures d'actes, etc...				
Bénévoles "administratifs" Il s'agit des bénévoles exerçant leur activité (saisies sur sysmarlig, comptabilité, courrier, téléphone, reçus fiscaux etc...) au siège du Comité. Cela inclut les activités d'administrateurs agissant en dehors de leurs charges normales.				
Bénévoles de terrain Y compris les administrateurs agissant en dehors de leurs charges normales Aide aux malades et proches (dans les hôpitaux, à domicile, etc... réunions... Organisation de manifestations Communication, démarches auprès des médias Ventes au profit du CD Collecte de matériels (cartouches, téléphones...) Quête sur la voie publique ou à domicile Démarches auprès des notaires, des entreprises... Autres.				
Total	0	0	0	0

(1) A calculer à partir du nombre d'heures annuelles, sur la base de 35 heures hebdomadaires durant 11 mois (nombre d'heures/1645 heures)

(2) Calculé sur la base d'un SMIC et demi taux horaire=15,72 € (nbre heure équivalent temps plein x 15,72 €), ou renseigné par le calcul de GABES



5.2.2 Informations relatives au personnel salarié

L'effectif moyen salarié de l'association pendant l'exercice par catégorie, se décompose ainsi :

Rubriques	Nombre de personnes	Nombre d'heures DADS	Equivalent plein-temps(1)
Personnel salarié Personnel mis à disposition CES et/ou autres....	6	7 664	4,21
Total	6	7 664	4,21

(1) = nombre d'heures DADS/1820 heures

5.2.3 Frais remboursés aux administrateurs dans l'exercice

Rubriques	Nature	Montant
6251 - Voyages et déplacements 6257 - Réceptions	Frais de transport et hébergement Restauration	2 750
...	...	
...	...	
...	...	
	Total	2 750

Note de frais, ainsi que les factures d'hôtel, de train, d'avion réglées directement par le comité

5.2.4 Certification du nombre d'adhérents

Le nombre de membres du Comité Départemental à jour de leur cotisation s'élève à 9 324 membres.

La cotisation des adhérents s'élève à 8 euros depuis l'assemblée générale de la Fédération du 29 Juin 2001.

